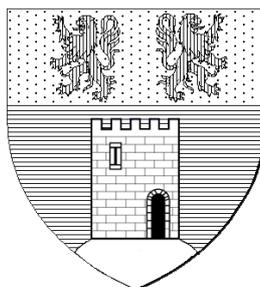


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 4 DECEMBRE 2015

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé. M. LAUGIER Robert avait donné pouvoir à M. MAGNUS.

Le Maire ouvre la séance à 20H30 en accueillant le public et en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Une réunion de travail s'est tenue le 16 novembre 2015 sur les molochs pour les ordures ménagères en vue de préparer la prochaine séance de la Communauté de Communes.

La Commune de Ballons prêtera sa cuisine cette année encore pour la préparation de la soupe d'épeautre du marché de Noël du 12 décembre.

Les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015. Pour la bonne organisation des opérations de vote, le tableau des permanences est complété en séance.

Le démarrage du chantier de la cuisine est programmé mi-décembre.

ERDF a adressé un courrier aux communes les informant que les compteurs électriques classiques vont progressivement être remplacés par de nouveaux compteurs communicants Linky.

Établi le : 08/01/2016

MAIRE

M. Philippe MAGNUS

Signature et cachet

Le logement du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste est en passe d'être loué.

Suite à la déclaration relative aux dégâts électriques, Groupama a mandaté un expert qui s'est rendu sur place le 3 décembre pour constater les dégâts.

Les frais de scolarité facturés pour l'école de Barret s'élèvent à 9 608.25 €. Ils seront appelés pour une première moitié en février ; le décompte définitif sera transmis au cours de l'été. Pour l'année écoulée le coût de scolarité est de 1 800 € par an pour un enfant fréquentant l'école de Séderon et de 1 400 € pour un élève fréquentant l'école de Barret-sur-Méouge.

Le recensement de la population débutera en janvier. Il sera réalisé par Marie-Laure CURNIER. Elle sera payée à la vacation du montant de la Dotation Forfaitaire de Recensement que percevra la Commune. (*délibération n°2015-49*)

Marie-Pierre MONIER, Sénatrice de la Drôme, a donné son accord pour une subvention pour l'achèvement de la restauration de la Tour du Riable au titre de la réserve Parlementaire à hauteur de 10 000 €. Des pièces complémentaires devront être transmises au Ministère de l'Intérieur.

Le Maire donne ensuite lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil et rappelle l'ordre du jour.

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- AFFAIRE CARON-CAUCHOIS

Le jugement a été rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble. Le Maire donne lecture de la décision. Les CARON-CAUCHOIS demandaient la condamnation de la Commune pour faute et une indemnisation en principal de 171 000 €.

Le Tribunal n'a retenu aucune faute à l'encontre de la Commune. Il la condamne sans faute à 3 000 € au titre du préjudice moral et des intérêts.

Le jugement n'est pas cohérent. Pourquoi condamner la Commune si elle n'a commis aucune faute.

Maitre DARNOUX, Avocat de la Commune, conseille de ne pas faire appel. De même que Groupama qui a procédé à une analyse de la décision et supporte les frais de procédure.

Cependant Maître DARNOUX estime qu'il y a de fortes chances pour que les CARON CAUCHOIS fassent appel.

Si les CARON-CAUCHOIS n'interjettent pas appel, les 3 000 € leurs seront versés en début d'année afin de limiter les intérêts légaux.

3- RÉFECTION DU LOCAL DE L'ANCIENNE ÉCOLE : DÉCISION DE PRINCIPE, NATURE DES TRAVAUX, MODALITÉS, ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Un courrier officiel complété d'un plan a été remis aux locataires pour préciser l'usage privatif des lieux et prévenir tout conflit de voisinage. Roger DE CARLO a procédé à la réinstallation de l'abri bois.

Comme convenu lors de la dernière séance, chaque conseiller a été invité à réfléchir sur les suites à donner à cette affaire. Laurence JAUFFRET et Bertrand JACQUES doivent rencontrer le 8 décembre la Mairie de Ballons au sujet de leur éventuelle réinstallation à La Calandre.

Sans préjuger des suites de la rencontre avec la Municipalité de Ballons, il est important que le Conseil Municipal de Lachau se détermine.

Il ressort d'un large débat que le Conseil Municipal est favorable au maintien sur la Commune des kinés en contrepartie de la réalisation d'une réfection complète des locaux et d'un engagement de leur part à rester dans la durée afin d'amortir les investissements.

D'ores et déjà des devis ont été demandés pour le remplacement des menuiseries, l'isolation et la façade, la mise en place d'un plancher bois. Le montant total approximatif des travaux est de l'ordre de 50 000 € qui serait financé à l'aide d'un prêt couvert par les loyers.

Des devis complémentaires seront demandés sans attendre la décision des kinés.

4- PROCHAINES MANIFESTATIONS : VŒUX, INAUGURATION DU MULTISERVICES

Au cours du mois de janvier 2016, deux manifestations avec la population doivent être organisées : la traditionnelle présentation des vœux ainsi que l'inauguration du multiservices par le Préfet.

Pour des raisons pratiques, il est décidé de joindre ces deux manifestations et de ne programmer qu'une cérémonie unique le vendredi 22 janvier à 11 H 00.

5- INDEMNITÉ AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Bien qu'il s'agisse d'une obligation légale, le Conseil Municipal est tenu de délibérer. Le montant est calculé par la trésorière selon un barème. L'indemnité s'élève à 305,45 € brut. L'indemnité est votée à l'unanimité. (*délibération n°2015-48*)

6- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes : Lors de sa réunion du mardi 1^{er} décembre, le Conseil Communautaire a adopté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Préfet des Hautes-Alpes par : 15 voix pour, 2 contre et 2 abstentions. Le principe de la dissolution du Syndicat de Préfiguration du Parc Naturel Régional des Baronnies a également été adopté. L'étude sur « le profil de baignade » a été rendue. Le SMICTOM, syndicat mixte qui gère les ordures ménagères rencontre de graves difficultés financières avec le centre d'enfouissement de Sorbiers. Avant d'engager une démarche aux fins de sortie du syndicat, la Communauté va mandater un cabinet pour analyser les conséquences financières. Le Maire de Lachau a été désigné pour représenter la communauté de

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Communes au SDED 26 et au Parc Naturel des Baronnies en qualité de suppléant. Des devis complémentaires sont attendus pour la mise en place de molochs. Une demande de DETR sera transmise à la Préfecture avant le 31 décembre 2015.

Eau : les travaux de réparation de la fuite détectée aux abords de l'ancienne Cure ont été réalisés le 7 décembre 2015. A cette occasion le compteur de Rémy GOUIRAND a été déplacé en limite de propriété et de manière à être accessible.

Hangar communal : la mezzanine et son escalier d'accès seront installés par les employés de la Communauté de Communes. Pour les fournitures, l'entreprise Bernard GIRARD de Séderon sera mise en concurrence avec BricoDépôt de Sisteron. Monique AUDIBERT-GIBIER se propose de donner des rayonnages pour faciliter le rangement. Pour favoriser la manutention dans le hangar et sur la mezzanine l'acquisition d'un lève-palette d'occasion sera envisagée. Les abords du bâtiment seront traités avant Noël.

Office du Tourisme : Monique AUDIBERT-GIBIER a représenté la Commune à la dernière Assemblée Générale. Le Président Pierre PAYAN prépare sa succession. La réforme territoriale va modifier la répartition des compétences en matière de tourisme entre les différentes collectivités. L'Office du Tourisme est désormais classé en catégorie 3.

Assainissement : GENERALI a été relancé pour la mise en œuvre de la garantie décennale de la Phocéenne des Eaux. Roger DE CARLO a assisté à une formation destinée aux élus en charge des stations d'épuration organisée par le SATSE.

Voirie : Le chemin du Château fait l'objet d'une vigilance constante du fait de l'apparition progressive de flashes. Des photos ont été prises pour mieux mesurer l'évolution de la situation. Les reprises seront effectuées par l'entreprise EIFFAGE au printemps.

Bâtiments communaux : Des tuiles sont à remplacer sur la toiture de l'église. Le grillage dans le clocher devra être repris car les pigeons l'ont endommagé et colonisent désormais les lieux avec toutes les nuisances que cela entraîne. Le caoutchouc de la porte d'entrée du logement de l'École devra être remplacé.

7- QUESTIONS DIVERSES

Matériel communal : l'ancienne estrade devenue sans utilité sera mise à la vente sur le site du Bon Coin. Des photos seront prises en vue de la publication de l'annonce. (délibération n°2015-51)

Suite aux dégâts d'orage, le remplacement des blocs de sécurité et du parafoudre sera confié à Franck COUDENE et celui des imprimantes du secrétariat à SOS INFORMATIQUE de Saint-Auban-sur-l'Ouvèze. (délibération n°2015-50)

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Fête Votive 2016 : Le 15 aout se situant un lundi, la fête de Lachau débutera le lundi 15 dans le prolongement de celle de Barret-sur-Méouge.

Signalisation : Les panneaux et miroirs ont été reçus, ils seront installés sans tarder.

Demande de subvention : l'examen de la demande de subvention transmise par l'Association de Mémoire de la Résistance est reporté à une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire remercie les participants et lève la séance à 10H45.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet